

L'assurance vie avec participation

COMPRENDRE LE COMPTE DES
CONTRATS AVEC PARTICIPATION
AU 31 DÉCEMBRE 2024

Choisir Desjardins Assurances

C'est aussi choisir le Mouvement Desjardins, 1^{er} groupe financier coopératif en Amérique du Nord¹, qui s'est donné comme mission de contribuer au développement des communautés, en accompagnant nos membres et clients dans leur autonomie financière depuis 125 ans.

Solidité

La solidité financière du Mouvement Desjardins, dont fait partie Desjardins Assurances, est reconnue par les agences de notation, qui lui attribuent des cotes de crédit² parmi les meilleures.

- Standard and Poor's: A+
- Moody's: Aa 1
- DBRS: AA
- Fitch: AA

Fort d'un actif sous gestion de 470,9 G\$, le Mouvement Desjardins offre ses produits et services à 10,8 millions de membres et clients et emploie plus de 55 200 personnes³ à travers le Canada.

Expertise en assurance de personnes

Nous offrons la fiabilité et la force de nos 75 ans d'expérience en assurance de personnes.

Expertise en placement

Les preneurs de contrats bénéficient de l'expertise de l'équipe spécialisée en gestion de portefeuille de Desjardins Gestion internationale d'actifs (DGIA). Fondée en 1998, DGIA est l'un des principaux gestionnaires d'actifs au Canada, avec une expertise interne en titres à revenu fixe, en actions et en actifs réels (infrastructure et immobilier) dans une variété de véhicules de placement.

DGIA offre également des services d'allocation stratégique d'actifs à ses clients en fonction de leurs objectifs, de l'horizon temporel et de leur tolérance au risque. En date du 31 décembre 2024, DGIA gère des actifs institutionnels de plus de 118 G\$⁴ au nom de compagnies d'assurance, de caisses de retraite, de fonds de dotation, d'organismes sans but lucratif et de diverses sociétés partout au Canada.

L'équipe de plus de 100 professionnels en placement élabore des stratégies d'investissement approfondies. Elle intègre une gestion prudente des risques et des pratiques d'investissement responsable dans son processus d'investissement, ce qui se traduit par une création de valeur à long terme pour ses clients. Qui plus est, DGIA est un signataire actif des *Principes pour l'investissement responsable* (PRI) depuis 2017.

En outre, DGIA s'adjoit les services de sous-gestionnaires réputés dans certaines classes d'actifs, notamment pour le crédit à haut rendement et pour une portion des placements alternatifs.

¹ Source: Rapport de gestion du Mouvement Desjardins au 31 décembre 2024.

² Source: Rapport de gestion du Mouvement Desjardins au 31 décembre 2024 - Contrepartie/Dépôts.

³ Source: Bref aperçu de notre coopérative | Desjardins au 31 décembre 2024.

⁴ Source: [Desjardins Gestion internationale d'actifs au 31 décembre 2024](#).

Table des matières

Assurance vie avec participation	5
Faits saillants financiers	5
Structure du compte des contrats avec participation	6
Gestion du compte des contrats avec participation	7
Regroupement des primes	7
Utilisation du compte des contrats avec participation	7
Gestion des placements	7
Versement des participations	7
Information financière du compte des contrats avec participation	8
Barème des participations	9
Rendement des placements	9
Demandes de prestations de décès	9
Retrait de la valeur de rachat	9
Frais et impôts	9
Historique du taux d'intérêt du barème des participations du sous-compte ouvert aux nouvelles ventes	10
Graphique de l'évolution des taux d'intérêt du barème de participations et de certains indicateurs du marché	11
Différence entre le rendement des placements du compte des contrats avec participation et le taux d'intérêt du barème des participations	12
Rendement des placements dans le compte des contrats avec participation	12
Taux d'intérêt du barème des participations	12
Stratégie de gestion d'actifs du sous-compte ouvert aux nouvelles ventes	13
Composition du compte des contrats avec participation	14
À propos des classes d'actifs	15
Intégration de l'investissement responsable dans le processus d'investissement pour les actifs du compte des contrats avec participation	17
Intégration ESG à l'ensemble des classes d'actifs	17
Trajectoire carboneutre	17



Assurance vie avec participation

L'assurance vie avec participation de Desjardins Assurances est une protection permanente dont la prime, le montant d'assurance de base et sa valeur de rachat sont garantis. Elle pourrait permettre au preneur de recevoir une part des bénéfices accumulés sous forme de participations.

Les preneurs ont le choix entre plusieurs options de participation et certaines d'entre elles augmentent la valeur de rachat du contrat ainsi que le montant payable au décès de la personne assurée. Les participations ne sont pas garanties et varient selon les résultats du compte des contrats avec participation.

Faits saillants financiers

(Au 31 décembre 2024)

1,8 G\$

Valeur totale du compte des contrats avec participation⁵

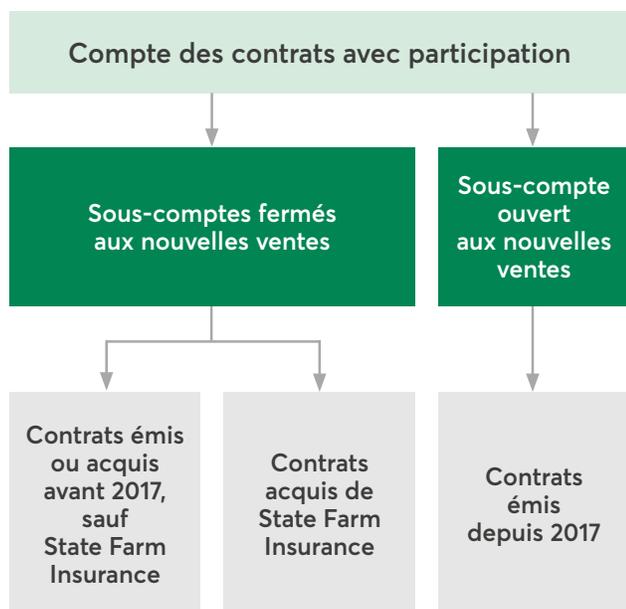
- Plus de 150 600⁶ contrats d'assurance vie avec participation étaient en vigueur.
- Au cours de l'année 2024, les bénéfices excédentaires du compte des contrats avec participation ont permis d'accorder 44 M\$⁷ en participations aux preneurs de contrats, représentant une augmentation de 20 %⁷ par rapport à l'année précédente, soit un accroissement de 7 M\$⁷.
- Nous avons honoré nos engagements en versant une somme de 46 M\$⁷ de prestations de décès aux bénéficiaires des contrats d'assurance vie avec participation.

⁵ Source: Desjardins Gestion internationale d'actifs.

⁶ Source: Rapport de l'actuaire de Desjardins Sécurité financière en date du 31 décembre 2024.

⁷ Source: Tableau interne sur les résultats financiers de Desjardins Sécurité financière en date du 31 décembre 2024.

Structure du compte des contrats avec participation

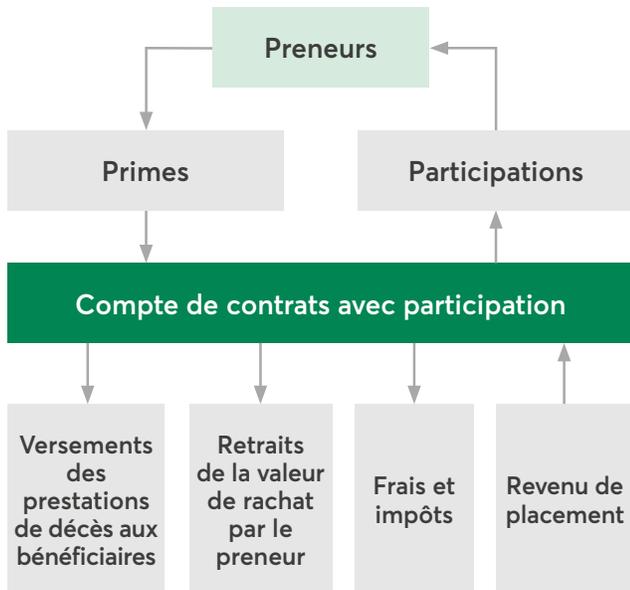


Le compte des contrats avec participation est géré séparément du compte sans participation. Cela permet à Desjardins Assurances de garantir que les pertes ou les bénéfices réalisés dans le compte sans participation n'ont aucune incidence sur la rentabilité du compte des contrats avec participation.

Ce compte est composé de trois sous-comptes. Deux d'entre eux sont fermés aux nouvelles ventes : le premier regroupe les contrats émis ou acquis par Desjardins Assurances avant 2017 et le second regroupe les contrats de State Farm Insurance dont nous avons acquis les activités canadiennes en 2015. Le troisième sous-compte est ouvert aux nouvelles ventes et regroupe les contrats émis par Desjardins Assurances depuis 2017.

Desjardins Assurances gère un segment d'actifs pour chacun de ces trois sous-comptes. Ainsi, nous attribuons directement le rendement des placements généré par chacun des segments au sous-compte auquel il est associé. Les trois sous-comptes partagent une stratégie d'investissements similaire et ont des cibles d'allocation d'actifs identiques.

Gestion du compte des contrats avec participation



Regroupement des primes

Les primes d'assurance versées par tous les preneurs de contrats sont regroupées et déposées dans le compte des contrats avec participation.

Utilisation du compte des contrats avec participation

Le compte est utilisé pour couvrir les prestations de décès, les retraits et rachats, les frais administratifs et les impôts. Les sommes non utilisées demeurent dans le compte et sont investies pour augmenter la valeur du compte et pour répondre aux obligations futures des contrats.

Gestion des placements

Les actifs du compte sont gérés par les professionnels chevronnés de DGIA. Ils veillent à optimiser la prise de risque dans le but de bonifier les rendements et d'honorer les engagements envers les preneurs de contrats.

Versement des participations

Chaque année, l'actuaire désigné présente une recommandation au conseil d'administration de Desjardins Assurances concernant le versement des participations. Le conseil d'administration approuve le montant des participations à verser suivant notre politique de fixation des participations. Les participations sont ensuite réparties selon la contribution de chaque contrat aux bénéfices excédentaires du compte des contrats avec participation. Plusieurs facteurs jouent un rôle dans la contribution du contrat aux bénéfices, notamment l'âge de la personne assurée, le type de contrat, l'année d'établissement du contrat et le montant d'assurance.



Information financière du compte des contrats avec participation

Les capitaux propres de Desjardins Assurances sont essentiels pour assurer la solidité financière de la compagnie et sa capacité à honorer ses engagements envers les preneurs de contrats. Desjardins Assurances fait preuve d'une excellente solidité financière et d'une forte capitalisation.

128,5 %

Ratio de capital⁸

2,9 G\$

Capitaux propres⁹

Le tableau ci-dessous présente un résumé des résultats du compte des contrats avec participation¹⁰ pour les années 2023 et 2024.

Résultats du compte des contrats avec participation	2024 (M\$)	2023 (M\$)
Bénéfices nets avant l'attribution des participations	47	41
Participations accordées	44	36
Contribution aux capitaux propres (surplus)	3	5
Marge pour services contractuels à la fermeture (MSC)	224	242
Actif total à la fermeture	1 769	1 671



D'où provient la contribution aux capitaux propres?

La contribution aux capitaux propres provient principalement de la libération de la marge pour services contractuels (MSC), qui représente les bénéfices non acquis de l'entité. Les capitaux propres de Desjardins Assurances assurent la protection des droits de l'ensemble des preneurs de contrats.

Note : Les résultats des trois sous-comptes sont combinés.

- Le sous-compte fermé aux nouvelles ventes des contrats émis ou acquis par Desjardins Assurances avant 2017;
- Le sous-compte fermé aux nouvelles ventes des contrats des affaires canadiennes acquises de State Farm Insurance en 2015;
- Le sous-compte ouvert aux nouvelles ventes des contrats émis par Desjardins Assurances depuis 2017.

⁸ Feuille financier de Desjardins Sécurité financière au 31 décembre 2024.

⁹ États financiers consolidés de Desjardins Sécurité financière au 31 décembre 2024.

¹⁰ Tableau interne sur les résultats financiers de Desjardins Sécurité financière au 31 décembre 2024.

Barème des participations

Le barème des participations décrit la méthode utilisée pour déterminer le montant de participations qui sera versé aux preneurs de contrats. Plusieurs formules sont utilisées pour tenir compte des facteurs de risques tels que le rendement des placements, les demandes de prestations de décès, les retraits et les résiliations de contrats, ainsi que les frais et impôts. Ces formules tiennent compte de l'écart entre les résultats réels du compte des contrats avec participation par rapport aux hypothèses actuarielles que nous avons établies pour ces facteurs.

Les participations ne sont pas garanties et peuvent varier en fonction des résultats du compte des contrats avec participation. Une fois accordées, elles appartiennent aux preneurs et ne sont pas affectées par les résultats futurs du compte. Les participations ne seront jamais négatives.

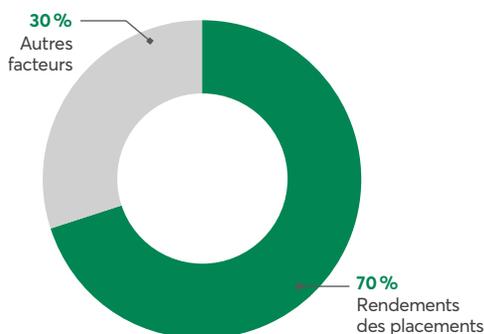
Le barème des participations fait l'objet d'une révision annuelle. Les changements au barème, s'il y a lieu, prennent habituellement effet le 1^{er} juillet de chaque année.

Une méthode de lissage est appliquée sur tous les facteurs influençant la valeur des participations. Cette méthode permet d'atténuer les fluctuations importantes d'une année à l'autre sur la valeur des participations versées.

Rendement des placements

Le rendement des placements provient des actifs du compte des contrats avec participation, dont la valeur fluctue selon le marché. À mesure que la valeur de rachat du contrat augmente, le rendement des placements gagne en importance par rapport aux autres composantes dans la détermination des participations pour devenir le facteur qui a la plus grande incidence sur le montant des participations versées.

Composition moyenne des participations sur la durée du contrat



Note: Le graphique illustré est fourni à titre d'exemple seulement; les résultats peuvent varier en fonction des particularités de chaque situation. Les participations projetées ne sont pas garanties et peuvent varier en fonction des résultats réels du compte des contrats avec participation.

Demandes de prestations de décès

Les paiements effectués en cas de décès d'une personne assurée sont déduits du compte des contrats avec participation. L'amélioration de l'espérance de vie, combinée à des critères de sélection¹¹ prudents, contribue positivement aux bénéfices du compte de contrats avec participation.

Retrait de la valeur de rachat

Les retraits et le versement de la valeur de rachat peuvent aussi avoir un effet sur la performance du compte des contrats avec participation. L'effet sur les résultats de ce compte pourrait être positif ou négatif selon plusieurs facteurs tels que le type de produit et le moment où le retrait se produit.

Frais et impôts

Les frais comprennent les coûts de développement, de sélection des risques, de distribution et d'administration des contrats, ainsi que les impôts et les taxes sur les primes payées par Desjardins Assurances.

Bien que leur impact soit généralement faible, ces frais peuvent avoir une incidence sur le résultat du compte des contrats avec participation. Les frais sont répartis de manière juste et équitable entre les sous-comptes.

¹¹ Lors du processus d'émission des contrats, Desjardins Assurances évalue le niveau de risque de la personne assurée afin de déterminer le montant de la protection auquel elle a droit, ainsi que la prime correspondante.

Historique du taux d'intérêt du barème des participations du sous-compte ouvert aux nouvelles ventes

La stabilité du taux d'intérêt du barème des participations repose non seulement sur la méthode de lissage des résultats de placement utilisée pour atténuer les variations de performance, mais aussi sur une composition robuste du portefeuille qui mise sur la diversification des classes d'actifs pour réduire la volatilité.

Le tableau suivant démontre la stabilité du taux d'intérêt du barème des participations du sous-compte ouvert aux nouvelles ventes malgré les fluctuations du marché comparativement à l'indice S&P/TSX, l'indice des obligations universelles FTSE Canada et l'indice des prix à la consommation (IPC).

Année	Taux d'intérêt du barème de participation	Rendement annuel Indice S&P/TSX	Rendement annuel Indice obligataire universel FTSE Canada	IPC Canada
2017	5,00 %	9,10 %	1,66 %	1,87 %
2018	5,00 %	-8,89 %	2,52 %	1,99 %
2019	5,00 %	22,88 %	1,41 %	2,25 %
2020	5,00 %	5,60 %	6,87 %	0,73 %
2021	5,75 %	25,09 %	8,68 %	4,80 %
2022	5,75 %	-5,84 %	-2,54 %	6,32 %
2023*	6,20 %	11,75 %	-11,69 %	3,40 %
2024*	6,30 %	21,65 %	6,69 %	1,83 %
Moyenne 8 ans	5,47 %	10,17 %	1,70 %	2,90 %

* À partir de 2023, le taux d'intérêt du barème de participation indiqué s'applique aux contrats dont la date anniversaire survient entre le 1^{er} juillet de l'année en cours et le 30 juin de l'année suivante. La moyenne est calculée au prorata du nombre de mois pour chaque taux.

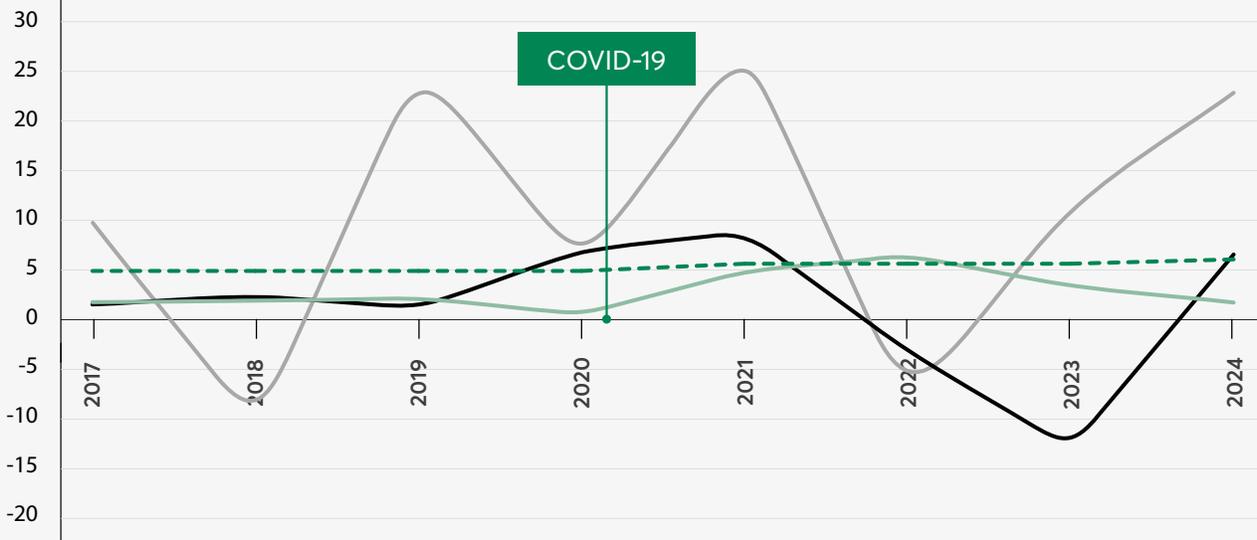
Notes :

- Le taux d'intérêt du barème des participations utilisé est celui à la date d'anniversaire du contrat.
- Les versions des indices S&P/TSX et obligataire universel FTSE Canada utilisées sont les versions Rendement total qui inclut les dividendes, les gains en capital et les paiements d'intérêt.
- Les rendements des indices présentés correspondent à la variation entre le 31 décembre de l'année en cours et celui de l'année précédente.
- Les taux présentés pour l'indice des prix à la consommation sont fondés sur la variation de décembre à décembre de chaque année .
- Les rendements passés ne sont pas garants des rendements futurs.

Sources : S&P/TSX Composite Total Return Index (S&P); Indice des prix à la consommation, non désaisonnalisé (Statistique Canada); FTSE Canada Universe Bond Total Return Index (FTSE Canada).

Les indices S&P/TSX sont des produits de S&P Dow Jones Indices LLC («SPDJ») et de TSX Inc. («TSX»). Standard & Poor's^{MD} et S&P^{MD} sont des marques déposées de S&P Global, Inc. ou des sociétés de son groupe («S&P»); Dow Jones^{MD} est une marque déposée de Dow Jones Trademark Holdings LLC («Dow Jones») et TSX^{MD} est une marque déposée de TSX Inc. SPDJI, Dow Jones, S&P et TSX ne soutiennent, ne cautionnent, ne vendent ni ne promeuvent aucun produit fondé sur les indices, ne font aucune déclaration quant au bien-fondé d'un placement dans un tel produit et ne peuvent être tenues responsables d'erreurs, d'omissions ou d'interruptions touchant les indices ou les données y afférentes.

Graphique de l'évolution des taux d'intérêt du barème de participations et de certains indicateurs du marché



LÉGENDE

- Taux d'intérêt du barème des participations pour le sous-compte ouvert aux nouvelles ventes à compter de 2017
- Rendement de l'indice S&P/TSX
- Coupons des obligations 10 ans du gouvernement du Canada
- Indice des prix à la consommation

Différence entre le rendement des placements du compte des contrats avec participation et le taux d'intérêt du barème des participations

Rendement des placements dans le compte des contrats avec participation

Le taux de rendement des placements du compte des contrats avec participation représente le rendement global généré par les actifs détenus. Ce taux est sujet à des variations en fonction des conditions économiques.

Le taux de rendement peut varier pour les trois sous-comptes :

- Le sous-compte fermé aux nouvelles ventes des contrats émis ou acquis avant 2017, sauf State Farm Insurance.
- Le sous-compte fermé aux nouvelles ventes des contrats acquis de State Farm Insurance.
- Le sous-compte ouvert aux nouvelles ventes des contrats émis depuis 2017.

Taux d'intérêt du barème des participations

Le taux d'intérêt du barème des participations est utilisé pour calculer la composante du rendement des placements des participations.

Nous appliquons une méthode de lissage pour atténuer l'impact des fluctuations du taux de rendement des placements du compte des contrats avec participation sur les participations versées. Cette méthode répartit les gains et les pertes des placements sur plusieurs années, dans le but de favoriser la stabilité du taux de barème des participations.

Le taux d'intérêt du barème reflète les rendements récents lissés ainsi que notre prévision du rendement moyen attendu des placements du compte des contrats avec participation afin de limiter la volatilité à long terme.

Le taux d'intérêt du barème des participations pour le sous-compte ouvert aux nouvelles ventes est actuellement de 6,3 % et est applicable jusqu'au 30 juin 2026.

Bien que le taux d'intérêt du barème des participations soit le facteur ayant la plus grande incidence sur les montants des participations, d'autres facteurs peuvent également l'influencer. La mortalité, les frais, les taxes payées et les résiliations de contrats sont tous des facteurs qui sont considérés dans le calcul des participations.



Le taux d'intérêt du barème des participations et les autres composantes du barème des participations font l'objet d'une révision annuelle qui prend effet le 1^{er} juillet de chaque année (s'il y a lieu).

Stratégie de gestion d'actifs du sous-compte ouvert aux nouvelles ventes

La stratégie de placement pour le produit d'assurance vie avec participation prend appui sur une connaissance approfondie du rôle et du comportement de chacune des classes d'actifs. Ceci permet de les combiner de façon à exploiter l'horizon à long terme et le faible besoin de liquidité du portefeuille. L'objectif consiste à obtenir un rendement relativement élevé tout en maintenant une tolérance au risque de faible à modérée.

Cette stratégie repose sur une prise de risque intelligente, ce qui est essentiel dans le domaine des placements pour obtenir des rendements supérieurs.

- Les classes d'actifs et les mandats de gestion sont choisis de manière à exposer le portefeuille à divers risques rémunérés à long terme, notamment ceux liés aux fluctuations de la croissance économique, au risque de crédit ou encore à la moindre liquidité de certains actifs.
- Cette prise de risque est assumée et contrôlée, avec une bonne diversification selon différentes dimensions : au sein d'une classe d'actifs, entre les différentes classes d'actifs, de même que dans le temps.

En comparaison avec les stratégies traditionnellement associées à une tolérance au risque de faible à modérée, la stratégie élaborée pour le produit d'assurance vie avec participation substitue une portion des placements qui seraient typiquement investis en revenu fixe et en actions ordinaires par un ensemble de placements non traditionnels et par l'inclusion de stratégies spécialisées de type « marché neutre ».

- Cette approche permet de réduire la volatilité anticipée grâce à une meilleure diversification. Elle prend en compte de nouvelles sources de rendement (y compris la création de valeur propre aux placements alternatifs), qui dépendent généralement moins de l'évolution des taux d'intérêt et des marchés boursiers.
- Elle vise également les segments à revenu fixe offrant des rendements attendus plus élevés tout en assurant la gestion des risques associés par des mesures d'atténuation appropriées.



Composition du compte des contrats avec participation

Sous-compte ouvert aux nouvelles ventes

Au 31 décembre 2024

Classes d'actifs	Actifs investis (M\$)	Proportion (%)	Fourchette cible (%)
Encaisse et placements à court terme	0,0	0,0	0 à 5
Obligations gouvernementales	9,4	17,8	35 à 55
Obligations des sociétés	4,7	9,0	
Prêts hypothécaires et commerciaux	9,5	18,0	
Obligations à haut rendement	2,4	4,5	5 à 15
Prêts bancaires	2,4	4,5	
Actions privilégiées	2,6	5,0	0 à 10
Revenu fixe	31,0	58,8	50 à 75
Actions ordinaires	5,8	11,0	5 à 25
Actions privées	3,2	6,0	0 à 15
Dette privée*	3,2	6,0	0 à 15
Infrastructure	4,8	9,1	0 à 15
Immobilier	3,2	6,1	0 à 15
Placements alternatifs	14,4	27,2	20 à 35
Stratégies spécialisées (marché neutre)	1,6	3,0	0 à 5
TOTAL	52,8	100	

* La dette privée est à la fois une forme de revenu fixe et une sous-catégorie des placements alternatifs. Le type de dette privée inclus dans le portefeuille lui confère un profil rendement/risque attendu plus proche des autres lignes du bloc des placements alternatifs du portefeuille que de celles du bloc du revenu fixe.

Source: Desjardins Gestion internationale d'actifs.

Notes: Le portrait ci-dessus illustre les investissements au comptant dans le portefeuille, lesquels reflètent le portefeuille souhaité de façon stratégique (horizon plus long). Des déviations tactiques (court terme) d'une ampleur contrôlée sont exprimées à l'aide de contrats à terme, mais ne sont pas présentées dans ce tableau, puisqu'elles peuvent changer rapidement.

À propos des classes d'actifs

ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME

Le portefeuille d'encaisse et placements à court terme est principalement constitué de titres d'emprunt dont la maturité est inférieure à un an. Bien qu'ils soient une source de rendement courant, leur rôle principal consiste à fournir la liquidité nécessaire à la gestion du portefeuille. Leur très faible volatilité permet également de réduire le risque du portefeuille.

OBLIGATIONS GOUVERNEMENTALES

Le portefeuille d'obligations gouvernementales constitue le noyau le plus défensif de la stratégie. Cette classe d'actifs offre des coupons d'intérêt régulier tout en contribuant à réduire le risque du portefeuille.

OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS ET CRÉDIT À HAUT RENDEMENT

Le portefeuille se compose d'obligations émises par des sociétés canadiennes et étrangères de différents secteurs de l'économie. La détention de titres de qualité et de titres à haut rendement permet de bonifier le rendement du portefeuille grâce à des écarts de crédit qui, historiquement, couvrent largement le risque additionnel lié au crédit. Les titres à haut rendement peuvent comprendre des prêts bancaires négociés sur les marchés secondaires. Ces prêts présentent des caractéristiques similaires aux obligations à haut rendement en termes de risque de crédit et de rendement attendu à long terme. Comme il s'agit d'instruments à taux variable plutôt qu'à taux fixe, ils permettent de diversifier l'exposition au risque de crédit.

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES ET COMMERCIAUX

Le portefeuille se compose en grande majorité de prêts hypothécaires immobiliers octroyés à des entreprises et à des organismes publics pour des biens immobiliers de différentes natures situés dans les grands centres urbains du Canada. Ces actifs jouent un rôle semblable à celui des obligations de sociétés, tout en permettant de bénéficier d'une rémunération additionnelle en raison de leur illiquidité.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Ces titres sont souvent présentés comme un croisement entre les actions ordinaires et les obligations de sociétés. Les actions privilégiées permettent d'obtenir des versements de dividendes généralement stables et élevés. Le recours à de tels actifs permet notamment d'optimiser la diversification du portefeuille. La détention actuelle de ces titres inclut uniquement des titres canadiens.

ACTIONS ORDINAIRES

Les actions ordinaires sont bénéfiques dans un portefeuille diversifié. Elles offrent un potentiel de croissance à long terme grâce à l'appréciation du capital et aux dividendes. La détention d'actions s'accompagne de l'acceptation des fluctuations liées à la valorisation des entreprises et des fluctuations liées aux cycles économiques. Dans une perspective de diversification, le portefeuille se compose d'actions canadiennes, américaines et internationales (autres marchés développés et marchés émergents).

PLACEMENTS ALTERNATIFS

Les placements alternatifs regroupent plusieurs classes d'actifs ayant pour point commun d'être négociés hors des marchés, entraînant ainsi moins de fluctuations de valeur et moins de liquidités. Ces actifs peuvent être des actions, des titres de créance ou des actifs réels (p. ex. : immobilier ou infrastructure).

Ces placements présentent un bon potentiel de diversification par rapport aux actifs traditionnels. Ils offrent aux investisseurs un rendement bonifié par une compensation pour la moindre liquidité ou par des activités de création de valeur rendue possible par le plein contrôle des actifs ainsi que par le recours judicieux au levier financier.



STRATÉGIES SPÉCIALISÉES

Conçues pour être indépendantes de la direction générale du marché, les stratégies spécialisées viennent compléter le portefeuille. Celui-ci compte deux stratégies de type « marché neutre » qui comportent des positions courtes finançant des positions longues en marchés boursiers (titres précis, indices sectoriels ou régionaux), avec la performance nette qui s'additionne à un rendement de marché monétaire. Cette stratégie permet d'espérer des rendements positifs stables, une faible volatilité et une faible corrélation avec le reste du portefeuille.

Intégration de l'investissement responsable dans le processus d'investissement pour les actifs du compte des contrats avec participation

Desjardins Gestion internationale d'actifs (DGIA) croit à l'importance de contribuer à une prospérité économique durable. Toutes ses équipes sont fortement engagées à exercer une influence positive sur la société. Les décisions d'investissement prennent en considération la performance financière et celle en lien avec les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

L'intégration des critères ESG à l'ensemble des classes d'actifs chez DGIA s'articule autour des enjeux prioritaires définis dans le *Rapport d'activité sur l'investissement responsable*¹²:

- Transition pour une économie sobre en carbone
- Développement d'une économie juste, équitable et inclusive
- Protection de la biodiversité et du capital naturel
- Assurer d'une gouvernance forte, intègre et résiliente

L'assurance vie avec participation demande des horizons de placement à long terme, ce qui se prête bien à l'intégration des critères ESG, y compris ceux liés aux changements climatiques. Cette intégration joue un rôle critique dans l'anticipation et l'atténuation des risques, tout en permettant d'identifier des opportunités d'investissement. L'approche de DGIA se caractérise par l'utilisation d'un modèle d'analyse des placements qui intègre l'évaluation des dimensions ESG, la gestion des risques climatiques, des activités d'engagement auprès des émetteurs, ainsi que l'exercice systématique des droits de vote.

Intégration ESG à l'ensemble des classes d'actifs.

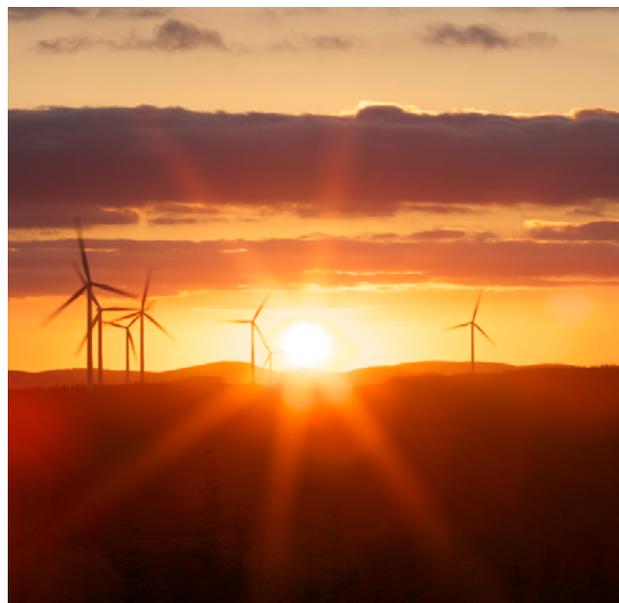
L'intégration ESG chez DGIA se traduit notamment par la présence d'une solide équipe d'une dizaine de spécialistes qui se consacrent entièrement aux questions ESG. Ces spécialistes collaborent à toutes les étapes du processus d'investissement avec l'ensemble des équipes de gestion.

Tous les mandats internes appliquent le modèle d'intégration ESG de DGIA dans leur gestion. Ce modèle, développé par leurs experts, permet de classer les émetteurs selon quatre niveaux en fonction de mesures de risque et de leur incidence sur la valeur des placements à long terme.

- Le choix des mandats de gestion externes s'appuie, entre autres, sur l'identification des gestionnaires qui suivent les meilleures pratiques en matière d'ESG.
- La quasi-totalité des mandats de gestion en actions ordinaires affiche une image favorable en ce qui concerne les émissions de carbone.

Trajectoire carboneutre

Le Mouvement Desjardins s'est engagé à atteindre la carboneutralité au sein de ses actifs d'ici 2050¹³, en se fixant des objectifs basés sur la science selon les méthodologies de l'initiative Science Based Targets. Pour y arriver, l'approche de DGIA s'aligne sur les meilleures pratiques du marché, dont l'initiative Net Zero Asset Managers.



¹² Source: *Rapport d'activité sur l'investissement responsable*, Desjardins 2023.

¹³ *Desjardins Développement durable*.

ENGAGEMENT

Le processus d'engagement chez DGIA repose sur une structure visant à influencer les émetteurs vers des pratiques plus durables. De façon régulière, DGIA se fait un devoir d'établir et de nourrir le dialogue avec certaines entreprises impliquées afin de suivre leur stratégie ESG et tenter de l'influencer.

En 2023, DGIA a mené 159 discussions portant sur des enjeux prioritaires, dont 105 en lien avec la transition vers une économie sobre en carbone. Ces différents engagements ont pour objectif :

- d'encourager les entreprises à adopter des cibles liées aux changements climatiques conformes à l'Accord de Paris;
- d'exiger une gouvernance forte et solide pour la mise en œuvre des stratégies climatiques et ESG.

En somme, DGIA considère que son devoir fiduciaire implique de se prononcer sur toutes les propositions soumises aux assemblées d'actionnaires des sociétés détenues. Par souci de transparence et de conformité, DGIA divulgue annuellement l'ensemble de ses votes exercés.

Grâce aux efforts soutenus par l'équipe d'investissement responsable, DGIA pose les actions nécessaires afin de contribuer à la prospérité durable, en intégrant les critères ESG dans ses analyses et ses engagements pour le climat.



Le présent document a été préparé en collaboration avec Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. (DGIA) à titre informatif seulement.

Les informations incluses dans le présent document sont présentées à des fins d'illustrations et de discussion seulement. Les renseignements ont été obtenus auprès de sources que DGIA croit fiables, mais ils ne sont pas garantis et peuvent être incomplets. Les informations sont à jour à la date indiquée dans le présent document. DGIA n'assume aucune obligation de mettre ces renseignements à jour ou de communiquer tout fait nouveau concernant les sujets ou les titres évoqués. Les informations présentées ne devraient pas être considérées comme des conseils d'investissement ou des recommandations d'achat ou de vente de titres ou des recommandations de placement particulières. Ce document ne doit en aucun cas être considéré ou utilisé pour des offres d'achat de parts dans un fonds ou de toute autre offre de titres, quelle que soit la juridiction. Rien dans le présent document ne constitue une déclaration selon laquelle toute recommandation de placement contenue aux présentes convient à la situation d'un investisseur. Dans tous les cas, les investisseurs doivent effectuer leurs propres vérifications et analyses de ces renseignements avant de prendre ou d'omettre de prendre toute mesure que ce soit en lien avec les titres ou les marchés qui sont analysés dans le présent rapport. Il importe de ne fonder aucune décision de placement sur ce seul document, qui ne remplace pas un contrôle préalable ou les travaux d'analyse exigés de votre part pour motiver une décision de placement.

Les informations se veulent générales et destinées à illustrer et à présenter des exemples relatifs aux capacités de gestion de DGIA. Toutes les perspectives, observations et opinions sont sujettes à des changements sans préavis.

Les informations présentées sur le contexte de marché représentent un sommaire des observations de DGIA à l'égard des marchés dans leur ensemble à la date indiquée. Différentes perspectives peuvent être exprimées en fonctions des styles de gestion, des objectifs, des opinions ou des philosophies différentes.



Desjardins Assurances désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. Desjardins^{MD}, Desjardins Assurances^{MC}, Desjardins Gestion internationale d'actifs^{MC} les marques de commerce comprenant le mot Desjardins et leurs logos sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, employées sous licence.
200, rue des Commandeurs, Lévis (Québec) G6V 6R2/1 866 647-5013. Desjardins.com